



VAL DE LOIRE  
PATRIMOINE MONDIAL



***Colloque international***  
**« La publicité extérieure dans les sites du patrimoine mondial  
de l'Unesco : innovations et bonnes pratiques »**

**Réalisation du dossier scientifique**  
*Cahier des charges*

***1. Contexte***

Le développement non maîtrisé de la publicité extérieure aux abords et dans les sites patrimoniaux est une préoccupation majeure des gestionnaires de ces sites. Les dispositions du code de l'environnement ne sont pas ou peu respectées.

Dans le Val de Loire, en février 2006, une initiative originale a été prise à l'échelle du site inscrit par l'UNESCO. Les collectivités territoriales et établissements publics, membres de la Conférence territoriale Val de Loire patrimoine mondial se sont engagés sur les principes d'une charte d'excellence en matière de publicité extérieure. La mise en place de cette charte a donné lieu à une expérimentation sur deux sites :

- . L'entrée nord de la ville de Saumur (RD 147) : mise en place d'un dispositif d'affichage alternatif aux pré-enseignes, conciliant la nécessité économique des entreprises représentées et la préservation de la qualité paysagère,
- . L'entrée nord-ouest de l'agglomération orléanaise (RD 152) : mise en place de dispositions intercommunales dans les deux règlements locaux de publicité des communes de l'entrée d'agglomération, la Chapelle Saint-Mesmin et Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Les résultats de cette expérimentation devraient être présentés dans le cadre d'un colloque international centré sur les bonnes pratiques en matière d'amélioration de l'affichage et de mise en place de règlements locaux de publicité.

Des témoignages sélectionnés auprès de collectivités et établissements publics du Val de Loire permettront en outre de faire le point sur l'application de la charte par les collectivités et sur les partenariats engagés.

Ces actions seront mises en perspective avec des pratiques identifiées notamment au sein du réseau des biens français du patrimoine mondial ainsi que des biens européens UNESCO. Ces témoignages seront présentés par les opérateurs de l'aménagement en charge de leur réalisation : agence d'urbanisme, CAUE, SEM, collectivités territoriales, services préfectoraux, etc...

Le colloque aura lieu le 25 novembre 2008, à Tours. Un pré-programme est proposé en annexe de ce cahier des charges. Les actes du colloque seront publiés au printemps 2009.

Le comité de pilotage du colloque est composé du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et de la Mission Val de Loire Syndicat mixte interrégional.

## **2. Objet**

---

La prestation d'ingénierie attendue est composée des actions suivantes :

- L'organisation d'un appel à contributions auprès des réseaux ligériens, nationaux (réseau des biens français du patrimoine mondial, réseau des grands sites, réseau des villes et pays d'art et d'Histoire et secteurs sauvegardés) et européens (Alliance des Villes européennes de culture, AVEC) identifiés par le Comité de pilotage.
- L'objet de ce colloque est d'identifier les bonnes pratiques en matière d'amélioration de l'affichage dans les différents types d'espaces, protégés ou non, et d'aider à la conception des outils de mise en œuvre juridiques (règlements locaux de publicité) ou techniques (supports tels que le mobilier urbain).
- La réalisation d'un recueil de bonnes pratiques s'appuyant sur l'inscription UNESCO des territoires et monuments à partir des cas sélectionnés.
- La proposition d'intervenants dans les séances plénières et ateliers du colloque
- La rédaction d'une note sur les conclusions du colloque.

## **3. Pièces à fournir**

---

Les pièces et documents techniques à remettre au Comité de pilotage, pour validation, sont les suivants :

- Avril 2008 : Une note de description de la démarche d'appel à contributions. ( 4 pages maximum)
- Juin 2008 : Une note de proposition d'intervenants dans les séances plénières et ateliers du colloque (2 pages maximum)
- Juillet 2008: Une sélection d'une quarantaine d'exemples de bonnes pratiques (20 pages)
- Septembre 2008 : Un recueil de bonnes pratiques à partir des cas sélectionnés : remise d'un document électronique (cd-rom) de 50-60 pages, prêt à être imprimé, comprenant la documentation graphique et photographique nécessaire à la compréhension des cas exposés.
- Décembre 2008 : Une note de synthèse sur les conclusions du colloque : 10 pages prêtes à être imprimées, la documentation technique, graphique et photographique n'étant pas comprise dans ces 10 pages.

#### **4. Compétences requises**

Les compétences attendues pour assurer cette prestation intellectuelle sont celles d'un « binôme scientifique » constitué par :

- . un(e) juriste de droit public, droit de l'environnement, spécialiste des questions de publicité extérieure,
- . un(e) paysagiste ou spécialiste du paysage ayant une expérience en matière d'intervention paysagère, notamment de requalification des espaces publics d'entrée ou de traversée de site urbain et de traitement des abords des monuments historiques et sites paysagers remarquables.

Il est demandé, par ailleurs, à ces experts, dont le statut peut être libéral ou universitaire (enseignant, chercheur), de faire état de leur niveau de connaissance des pratiques européennes dans les domaines identifiés ci-dessus.

#### **5. Comité de pilotage**

Le Comité de pilotage est composé d'un représentant de la sous-direction des sites et paysages (DNP) du Ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables, un représentant des services locaux de l'Etat, et la Mission Val de Loire, Syndicat mixte interrégional.

Ce comité met à disposition des experts sa connaissance institutionnelle et opérationnelle des bonnes pratiques en matière de traitement qualitatif de la publicité extérieure.

Ce comité valide la sélection des bonnes pratiques, la sélection des intervenants au colloque et le recueil de bonnes pratiques et la note de conclusions du colloque.

## ***6. Délai de réalisation***

---

- Début de l'étude : avril 2008
- Fin envisagée : décembre 2008

## ***7. Critères de jugement de l'offre***

---

- 1) compréhension de la commande (25%)
- 2) qualifications et références, qualité de la méthode et des techniques de travail proposées (35%)
- 3) prix (25%)
- 4) calendrier de réalisation (15%).

Une note de 1 à 10 est attribuée à chaque critère en fonction de la qualité de la réponse. 1 est la note la plus mauvaise et 10 la note la meilleure. Les offres sont classées par ordre décroissant, celle qui cumule le plus grand nombre de points étant classée n°1. L'arrondi s'effectue à la deuxième décimale.

Le pouvoir adjudicateur peut, s'il l'estime utile, engager des négociations avec les candidats ayant présenté les offres classées aux trois premiers rangs. L'offre la mieux classée, le cas échéant à l'issue de la négociation, est retenue. Dans tous les cas, le pouvoir adjudicateur peut se faire préciser ou compléter la teneur de l'offre présentée par le candidat.

A titre indicatif, le budget estimé pour cette action est de l'ordre de 15.000 €.

Le montant de la prestation est payable en trois fois, au fur et à mesure de la réalisation des prestations (40%, 40% et 20%).

L'impression du recueil de bonnes pratiques ainsi que celle des actes du colloque ne sont pas comprises dans le budget de cette prestation.

## ***8. Contenu de l'offre***

---

Les réponses devront préciser :

- La démarche et le calendrier de réalisation envisagés,
- Les noms et le CV des personnes effectuant l'étude,
- Le coût de l'étude

## ***9. Délai pour le dépôt de l'offre***

---

Les réponses sont à transmettre, au plus tard, le 7 avril, 12h00, à l'attention de Myriam Laidet, Chargée de mission développement durable

Mission Val de Loire, 81 rue Colbert, BP 4322 - 37043 Tours  
laidet@mission-valdeloire.fr

# ANNEXE

## Pré – programme du colloque

Lieu : Tours (Centre des congrès du Vinci)

Date : 25 novembre 2008

Pré - programme

### **8.30 Accueil - Allocutions d'accueil et de présentation**

### **9.30 La mise en œuvre de la Charte d'excellence en matière de publicité extérieure du Val de Loire**

- . Les initiatives des collectivités et établissements publics
- . Les deux actions pilotes sur les entrées des agglomérations d'Orléans (RN 152) et de Saumur (RN 147).

### **10.00 Table ronde n°1 :**

#### ***Les bonnes pratiques pour une qualité de l'affichage***

Objet : les bonnes pratiques identifiées en France et en Europe en matière d'amélioration de la publicité extérieure associant la nécessité économique de signaler l'activité et la préservation de la qualité paysagère des lieux d'implantation.

Animateur : l'expert paysagiste

Participants : Val de Loire / France/ Europe

1 représentant des services de l'Etat (Préfecture départementale ou DDEA ou SDAP), 1 représentant élu (EPCI ou agglomération), 1 représentant de la SPPEF, 1 professionnel régional de l'affichage et/ou des enseignes, 1 témoignage d'une expérience européenne.

### **11.00 Pause**

### **11.30 Table ronde n°2 :**

#### ***La mobilisation des services de l'Etat et des collectivités du site***

Objet : les bonnes pratiques en matière d'organisation des services de l'Etat et de coopération avec les services des collectivités pour garantir une qualité d'affichage et d'enseignes sur le territoire français ;

Animateur : l'expert juriste

Participants : Val de Loire/ France / Europe

1 représentant d'une préfecture/ 1 représentant d'une DIREN/ 2 représentants de collectivités locales (département + agglomération), 1 témoignage d'une expérience européenne.

### **12.30 – 14.00 déjeuner**

### **14.00 – 15.30 Ateliers**

4 ateliers de réflexion sont proposés dont les thèmes sont définis par rapport aux 4 engagements de la Charte d'excellence Val de Loire :

Atelier n°1 : la protection des espaces naturels

Atelier n°2 : la protection des sites et monuments historiques

Atelier n°3 : l'amélioration des entrées de ville

Atelier n°4 : l'amélioration des entrées de villages et de bourgs

Chaque atelier comprend :

1 président (représentants : ANPAH-VSS / réseaux des Grands sites / ICOMOS France, UICN international ou WWF

1 modérateur

3 témoignages d'expériences (3 x 10 minutes) :

1 en Val de Loire, 1 au niveau national, 1 au niveau européen

1 débat de 30 minutes avec les participants

### **15.30 – 16.00 Pause**

**16.00 – 16.30 Restitution** par les deux experts, le MEDAD et la Mission Val de Loire

### **16.30 – 17.30 allocations de conclusion**

